



CRÉER



AGIR

GÉRER



BILAN

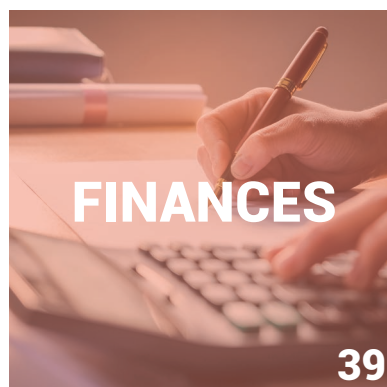
2014 - 2017

MI-MANDAT

3 ANS DE TRAVAIL À VOTRE SERVICE



SOMMAIRE



ÉDITO

Viassoises, Viassois,
Mes chers compatriotes,

Lors des dernières élections municipales, vous avez fait le **pari de la jeunesse** pour conduire à bien la destinée de notre commune et faire face aux **défis de demain**.

Après plus de trois années de travail à votre service, vous pourrez constater, à travers ce bilan de mi-mandat, les nombreux changements dans les différents domaines de **l'action municipale** : urbanisme, démocratie de proximité, sécurité, jeunesse, culture, sport, action sociale, vie associative et finances.

D'importantes décisions ont été prises, que ce soit pour le développement de la commune, au Nord avec la ZAC Font Longue, l'embellissement du cœur de ville, la construction de la Halle multisports à destination des associations ou encore le réaménagement de l'Avenue de la Méditerranée devenu nécessaire pour conserver notre attractivité touristique.

La Municipalité investit massivement.

Ensemble, nous construisons la ville que nous laisserons aux générations futures.



La Ville mène en effet une politique d'investissement conséquente pour rattraper le retard accumulé. Mais l'équipe municipale veille d'une part, à l'équilibre budgétaire, ce qui a permis au cours des deux premières années du mandat de baisser le taux des impôts locaux, et d'autre part, à disposer d'une capacité d'autofinancement pour assumer le financement de nos opérations d'investissement.

Nous nous attachons chaque jour à respecter le mandat que vous nous avez donné.

Nos engagements sont tenus, nous faisons ce que nous avons dit !

Chacun peut constater que Vias se transforme.

Par ailleurs, il est vrai que des décisions ont été difficiles à prendre, mais nous avons pris nos responsabilités d'élus et avons fait les choix qui s'imposaient pour l'intérêt général et l'avenir de Vias !

Je souhaite, à travers ce bilan d'étape, remercier les élus, l'ensemble des services municipaux, et les équipes qui m'entourent. Ils œuvrent chaque jour à mes côtés. Je n'oublie pas, bien entendu, nos partenaires financiers, la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, le Département de l'Hérault, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'État, qui permettent par leur concours que de nombreuses réalisations voient le jour.

Jordan DARTIER
Maire de Vias



LA MAJORITÉ MUNICIPALE



URBANISME

Thomas GARCIA

Adjoint délégué à l'Urbanisme
et à l'Environnement



PROPOSER UN DÉVELOPPEMENT COHÉRENT ET STRUCTURÉ DE NOTRE COMMUNE À COURT, MOYEN ET LONG TERME

Ce qui a été annoncé est fait.
Engagements pris, promesses tenues !

Dès le début du mandat – en 2014 – l'équipe municipale s'est attachée à prendre à bras le corps les dossiers structurants pour l'avenir de Vias et a défini les priorités qui se concrétisent aujourd'hui en actions.

Après deux années de travail acharné – au service de l'intérêt général – sur de nombreuses études de fond, les grands travaux ont démarré sur tout le territoire communal, dès 2016.

A mi-mandat, 2017 est incontestablement l'année de réalisations colossales. Les projets bâtis par la Municipalité voient le jour. Ils permettent de faire avancer la ville, de la moderniser et de rattraper le retard cumulé.

Le destin ambitieux de Vias Méditerranée est désormais engagé.



ENGAGEMENTS PRIS :

VIAS VILLE

- ◇ Rendre notre cœur de ville plus attractif.
- ◇ Repenser l'accès au centre-ville (*traitement des rues en pavés, signalétique, etc.*).
- ◇ Renforcer les moyens visant à assurer une meilleure propreté de notre Cœur de Ville.
- ◇ Augmenter, retraiter et moderniser les espaces de stationnement.
- ◇ Créer des parkings à vélos.
- ◇ Poursuivre la modernisation de TOUTES les voiries de la Commune.
- ◇ Entretien des chemins communaux.
- ◇ Agir avec les services départementaux afin de sécuriser l'entrée dans la zone artisanale.
- ◇ Aménager le Nord de Vias dans le respect du Droit de la propriété privée.
- ◇ Déplacer le cimetière implanté au Nord de la Commune.
- ◇ Etudier les possibilités d'extension de la Mairie afin de regrouper les services municipaux et les activités des élus.

VIAS PLAGE

Farinette

- ◇ Permettre aux Viassois et aux vacanciers de se réapproprier le bord de mer.
- ◇ Créer une promenade piétonne en Front de Mer du Clot jusqu'au Libron.
- ◇ Réaménager l'Avenue de la Méditerranée dès l'entrée de la station balnéaire.
- ◇ Créer une piste cyclable sécurisée entre Vias Ville et Vias Plage (Farinette et la Côte Ouest).
- ◇ Créer des parkings à vélos.
- ◇ Améliorer la signalétique sur Vias Plage.
- ◇ Engager des études et établir un programme de réfection des voiries.
- ◇ Réorganiser le sens de circulation sur Farinette à partir du rond-point des trois plages.
- ◇ Réaménager les parkings existants et créer de nouvelles aires de stationnement.

- ◇ Engager des études et réaliser un port de plaisance, à l'échelle de la Commune, sur le secteur du Clot, en utilisant l'embouchure du Chenal entre le Canal du Midi et la mer.

Côte Ouest

- ◇ Aller au-delà du projet d'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens en exigeant l'installation de brise-lames en mer.
- ◇ Accélérer l'étude pour l'arrivée de l'eau du bas-Rhône dans tout ce quartier.
- ◇ Etablir un programme de réfection des voiries et créer des pistes cyclables sécurisées.
- ◇ Etudier les possibilités de créer une liaison entre le Libron et la Côte Ouest.



DOSSIERS STRUCTURANTS POUR L'AVENIR DE VIAS

EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT (EAUX USÉES)

S'agissant du dossier de l'eau potable, le constat était le suivant : Vias ne disposait que d'une seule ressource d'eau potable, la nappe astienne via 3 forages. Or, cette nappe **ne pouvait satisfaire les besoins actuels et futurs en eau potable** pour la Commune, car elle est en déficit chronique. Il était donc nécessaire de **diversifier la ressource** en se raccordant à une nouvelle.

La diminution de nos prélèvements sur la nappe astienne programmée par les services de l'État nous a ainsi imposé de rechercher une ressource complémentaire afin de **poursuivre le développement de la Commune** et **d'assurer l'accueil des futures zones constructibles**, qui vont engendrer une augmentation du besoin en eau potable. **Le choix responsable de la Municipalité** a donc été d'adhérer au **Syndicat du Bas Languedoc (SBL)**, syndicat intercommunal 100% public, qui a comme délégué la Société SUEZ et qui apportera à Vias l'eau potable qu'elle prélève dans la nappe du fleuve Hérault.

Cette **nouvelle ressource d'eau potable** permettra également de **sécuriser Vias**, tant en terme de consommation qu'en terme sanitaire (pollution).

8 à 9 millions d'euros seront investis sur le réseau d'Adduction d'Eau Potable (AEP) par le SBL pour amener cette nouvelle ressource d'eau.

Cet effort ne sera pas supporté uniquement par la commune mais par toutes les communes membres du syndicat.

2016 : Adoption des schémas directeurs d'eau potable et d'assainissement.

ACTIONS :

- ◇ Sécurisation et diversification de la ressource en eau potable de la Commune, afin de faire face aux besoins actuels et futurs.
- ◇ Création d'une chambre de vannes et importants travaux de vidange et de restauration de la cuve intérieure du Château d'Eau en 2016 (Coût : 250 000€).
- ◇ Renforcement des réseaux d'eau potable de l'Avenue de la Mer en 2016.
- ◇ Opération de curage du réseau pluvial à 80% obstrué sur le Boulevard de la Liberté en 2017 (Coût : 40 000€).
- ◇ Renouvellement des réseaux humides (eau potable, eaux usées, eaux pluviales) de l'Avenue de la Méditerranée (Coût : 1 994 417€ TTC) et du Boulevard Gambetta (Coût : 772 992€ TTC). Novembre 2016 à avril 2017.
- ◇ Création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) Nord, dite Font Longue, et sélection de l'aménageur en juillet 2017.

DÉCLASSEMENT DE ROUTES DÉPARTEMENTALES EN VOIRIE COMMUNALES

Suite à une demande déposée auprès du Conseil Général en 2015, des voiries départementales ont été déclassées en voies communales (5 364 mètres).

ACTIONS :

- ◇ Réaliser les travaux prévus en centre-ville et à Vias Plage.
- ◇ Remédier à l'état délabré de certaines voiries.

DÉPLACEMENTS DOUX

CONSTAT :

Absence de pistes cyclables et de cheminements piétons sécurisés.

ACTIONS :

- ◇ Adoption d'un schéma des modes de déplacement doux annexé au PLU (pistes cyclables)
- ◇ Partage de l'espace voirie avec les piétons et les cyclistes.
- ◇ Limitation de la circulation et du stationnement des automobiles en ville (Zone bleue).
- ◇ Création de parkings à vélos dans le cadre de l'obtention du label « Accueil Vélo ».



RÉUNIONS PUBLIQUES

CHIFFRE-CLÉ :
12 RÉUNIONS PUBLIQUES
ORGANISÉES DEPUIS
LE DÉBUT DU MANDAT.

De très nombreux rendez-vous avec les Viassois ont été organisés dès 2015, afin de les associer aux projets majeurs.

La démocratie participative est véritablement au cœur de l'action municipale.

2015

◇ Présentation du dossier ZAC Nord et du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) - 12 novembre

2016

◇ Présentation de l'avancement des travaux de protection du littoral ainsi que de l'appel à projet national « *Expérimentation de la relocalisation des activités et des biens : recomposition spatiale des territoires menacés par les risques littoraux* » - 17 février

◇ Concertation sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU), 18 novembre

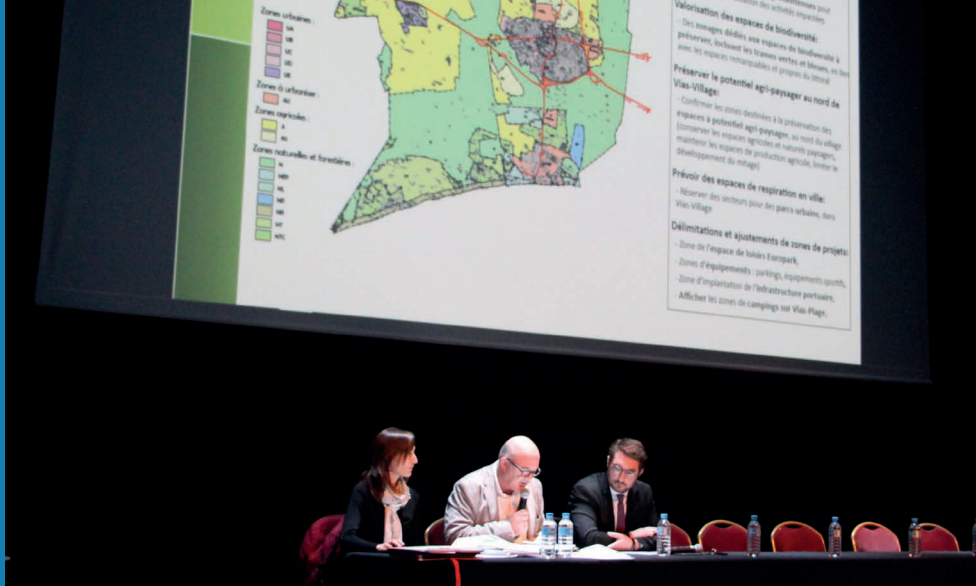
◇ Projet de l'Avenue de la Méditerranée, 28 novembre

2017

◇ Présentation du planning des travaux de requalification des réseaux humides du Boulevard Gambetta - 24 janvier

◇ Projet d'aménagement de l'Avenue de la Méditerranée et échanges avec les commerçants et la population Viassoise - 7 et 8 septembre

◇ Projet de mise en sens unique des Boulevards Gambetta et Liberté, en prévision de la consultation à la population du 26 novembre 2017 - 26 octobre, 6, 7, 8 et 9 novembre



LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

2014

◇ Les études engagées entre 2010 et 2014, pour un montant de 70 000€ n'ont pas abouti.

◇ Dès le 2ème semestre 2014, la Municipalité a mené des études de fond pour la transformation du Plan d'Occupation des Sols (POS) en Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2015

◇ Elaboration puis présentation du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) au Conseil Municipal du 20 juillet.

◇ Été 2015 : élaboration du zonage, du règlement du PLU, des orientations d'aménagement et de programmation.

◇ 2 réunions avec les personnes publiques associées : le 16 juillet (présentation du diagnostic et du PADD) et le 13 novembre (rappel du PADD et présentation de l'avancement de la procédure ainsi que les études menées en parallèle du PLU, intégrées dans le document d'urbanisme).

2016

◇ Décision du Conseil Municipal du 31 mars 2016 : le projet de PLU est arrêté, transmis aux personnes publiques associées et soumis à enquête publique.

◇ Aux termes des consultations, la Mairie a reçu l'avis de synthèse des services de l'Etat, en date du 20 septembre 2016, sollicitant des modifications au projet de PLU arrêté.

2017

◇ Décision du conseil Municipal du 2 Mars 2017 : arrêt du nouveau projet PLU.

Décision du Conseil Municipal du 24 juillet 2017 : approbation du PLU.

En 2 ans de temps, le travail de la Majorité Municipale a permis de faire aboutir ce dossier essentiel, qui permettra de construire un urbanisme nouveau à Vias pour les prochaines décennies.

Le programme de réfection des voiries et d'augmentation des places de stationnement sur Vias centre et Vias Plage est entrepris depuis 2014.



RÉFECTION ET SÉCURISATION DE ROUTES :

Liste non exhaustive

La ville a investi **3 215 402, 25€ TTC** pour la refecton des voiries et des chemins ruraux sur la période 2014 - 2017.

Vias Ville

- ◇ Carrefour des Avenues du Général de Gaulle et de Béziers.
- ◇ Entrée de ville sécurisée par un ralentisseur Avenue de Béziers (devant le Théâtre de l'Ardaillon).
- ◇ Rue de l'Égalité : Mise en place de potelets pour la sécurité des piétons et d'une zone à vitesse limitée à 30km/h pour la sécurité des automobilistes
- ◇ Impasse des Fauvettes.
- ◇ Chemin des Combes et des Iles (2 kilomètres refaits sur la totalité de la voie).
- ◇ Chemin de la Gardie.
- ◇ Insertion d'une voie sur la RD 612, en direction de Béziers, afin de faciliter la sortie de la ZAE La Source (travaux entièrement financés par le Département de l'Hérault).
- ◇ Reconstruction de l'écran acoustique situé sur la RD 612 (sens Agde Béziers) sur 130 mètres. Financée par le Département de l'Hérault à hauteur de 285 000€.



Vias Plage

- ◇ De nombreuses voiries ont été refaites en Côte Ouest : Chemin du Tricot et des Tots, Chemin de Roqueguinarde, Chemin des Blanquettes, etc...

CRÉATION DE PARKINGS :

Vias Ville

- ◇ Rue des Genêts (18 places dont 2 réservées aux Personnes à Mobilité Réduite).
- ◇ Mise en place de plusieurs « arrêt minute » de type « zone bleue » pour fluidifier la circulation en centre-ville (Boulevard de la Liberté, Avenue de Béziers, Place des Arènes, Rue du Docteur Mares, Rue Général Leclerc).
- ◇ Réaménagement de la Place de la Treille : **75 180,30€ HT**, subvention 26 000€ du Département de l'Hérault.



- ◇ Parking de l'école Geneviève de Gaulle-Anthonioz. Inauguration le 19 juin 2017 : **331 572,24€ TTC**



- ◇ Poursuite de la réfection du parking du gymnase programmée en 2018 et celui de l'école maternelle en 2019.

Vias Plage

- ◇ Création de places de stationnement réservées aux PMR (Côte Est et Côte Ouest).
- ◇ Nouvelle et grande aire de stationnements.
- ◇ Agrandissement du parking du Front de Mer avec une mise en sens unique de la circulation.
- ◇ Parkings de l'Office de Tourisme, du Stade municipal Gaby Castell, et de Plage de la Kabyllie (Côte Ouest).

VIAS VILLE

Vias doit rayonner sur notre territoire grâce à son architecture et son patrimoine.

La Municipalité s'est engagée, depuis son élection, dans une démarche dynamique pour embellir, et rendre encore plus attractif et harmonieux l'espace public du cœur de ville.



LES HALLES RÉHABILITÉES

PLACE DU 14 JUILLET

Coût de l'opération : 343 685,35€

Financement HT :

Commune : 287 185, 35€

Département de l'Hérault : 48 000€

Ministère de l'intérieur : 8500€



RÉNOVATION DES FAÇADES DU CŒUR DE VILLE

◇ Action menée par la Commune en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (CAHM).

*Financement 25% par la Municipalité, 25% par la CAHM,
et les 50% restants par les propriétaires*



La Charte des terrasses a été adoptée en 2016

PIÉTONNISATION DU COEUR DE VILLE

- ◆ Installation d'une borne électrique rétractable rue de la République. D'autres sont programmées...



SQUARE DU PRINTEMPS

- ◆ Réhabilitation de ce lieu en 2014. Inauguration le 21 juin 2015.



ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX SECS (TÉLÉCOM)



- ◆ Mise en esthétique du cœur de ville par l'enterrement des réseaux aériens.

MOBILIER URBAIN

- ◆ Equipement de l'espace public avec le nouveau mobilier urbain de la ville, symbole d'une véritable identité nouvelle (portiques, plaques en ferronnerie, cendriers, bancs, potelets métalliques, grilles, protections corbeilles déchets, etc.) : Place des Arènes, Square du Printemps, Office de Tourisme, etc.



PLACE DES ARÈNES

- ◆ Réaménagement du Parvis de la Mairie (palmiers, bancs, toilettes publiques).

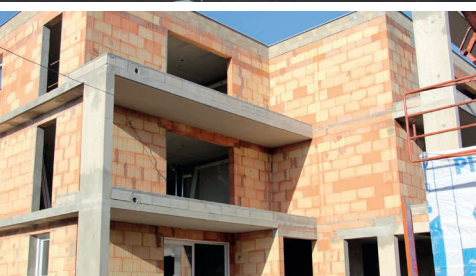


PARVIS DE LA VIGNERONNE

- ◆ Réaménagement intégral en 2015, avec un ornement en forme de grappe de raisin au sol (en pavés).
- ◆ Ouverture sur le Boulevard Gambetta.
- ◆ Espace désormais accessible aux Personnes à Mobilités Réduites.



Les objectifs de réalisation de logements aidés sont atteints.
Vias sort de la carence.



LOGEMENTS AIDÉS :

CONSTAT :

En 2014, la Commune affichait un taux d'équipement en la matière de 4,90% alors que la Loi impose 25%.

Ne disposant pas du taux requis et n'ayant pas rempli ses obligations entre 2011 et 2013, Vias a été placée en état de carence par le Préfet de l'Hérault en 2014.

ACTIONS :

♦ La ville a donc dû s'acquitter de pénalités, à hauteur de 403 843 € entre 2014 et 2016.

Afin de respecter ses obligations et de proposer du logement aidé à ceux qui en ont besoin (retraités, jeunes couples, travailleurs). La Municipalité a pris les choses en main. La ville a cédé un terrain communal pour réaliser 30 premiers logements.

La ville a également travaillé en partenariat étroit avec les services de l'État pour qu'un terrain se libère afin que 36 autres logements aidés soient construits. Les travaux ont démarrés début décembre 2017.

DATES IMPORTANTES :

♦ **Juillet 2015** : signature de la convention tripartite de cession de terrain entre Jordan Dartier, Maire de Vias, Pierre de Bousquet, Préfet de la Région Languedoc Roussillon-Préfet du Département de l'Hérault, Nicolas Lerner, Sous-Préfet de Béziers, et François Commeinhes, Sénateur-Maire de Sète et Président de l'OPH de Sète.

♦ **Novembre 2016** : signature d'un contrat de mixité sociale entre l'Etat et la Ville – en présence de Thierry Repentin, Délégué Interministériel à la mixité sociale dans l'habitat auprès du Premier Ministre.

♦ **Octobre 2017** : Inauguration de la résidence Mas Bedos, chemin du Paradis, constituant les 30 premières habitations individuelles et collectives. D'autres logements vont sortir de terre : Chemin de la Pue et Avenue de Béziers.

Période 2014-2016 : objectif atteint de 124 logements financés

Période 2017-2019 : objectif de 135 logements à financer.

Au terme du mandat, la Municipalité s'engage à réaliser 250 logements locatifs aidés.

CONSTRUCTION D'UNE HALLE MULTISPORTS

Début des travaux en août 2017.
Durée du chantier : 18 mois.

CHIFFRES-CLÉS :

- ♦ Montant de l'opération 2 209 488€ HT.
- ♦ Financement de la Ville : 1 624 488€
- ♦ Subvention Région : 450 000€
- ♦ Subvention CAHM : 125 000€
- ♦ Subvention réserve parlementaire : 10 000€

ACCESSIBILITÉ PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE (PMR)

TRANSPORT EN COMMUN URBAIN SCHÉMA DIRECTEUR D'ACCESSIBILITÉ

◇ Approbation en juillet 2016

10 points d'arrêts prioritaires ont été aménagés en 2017 :

- 2 Avenue de Béziers (devant le Théâtre de l'Ardaillon).
- 2 Avenue de Béziers (au niveau de la Croix Rouge).
- 2 Avenue d'Agde (au niveau de la Croix Mission).
- 2 Avenue de la Mer (à proximité de la cave coopérative).
- 2 Avenue du Général de Goys.

Le programme se poursuit en 2018. Ces travaux sont financés à 50% par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.



ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) :

Accessibilité des infrastructures publiques et des bâtiments communaux entreprise depuis 2014 :

Vias Ville

- ◇ Plusieurs rampes d'accès, notamment à la salle de la Vigneronne (école de musique), Eglise Saint Jean Baptiste, etc.
- ◇ Création d'allées en dur au cimetière.



Vias Plage

- ◇ Ascenseur de l'Office de Tourisme
- ◇ Rampes d'accès aux plages en 2016 (Côte Est et Côte Ouest)
- ◇ Installation de tapis élargis sur les plages, signalés et implantés jusqu'au rivage en 2017.



CREM

(Conception, Réalisation, exploitation-Maintenance)

La modernisation de l'éclairage public est engagée sur la ville depuis 2016, par le remplacement progressif des lampadaires et luminaires - à 60% vétustes et énergivores - en ampoules LED à faible consommation. De très nombreuses rues et places de la Commune sont déjà équipées de ce matériel de dernière génération. **En seulement 4 ans, près de 50% d'économie seront ainsi faits** et les émissions de CO2 seront réduites. Par ailleurs, 30 armoires électriques sur 40 ont déjà été remplacées.

VIAS PLAGE



CRÉATION D'UNE ZONE D'AMÉNAGEMENT DIFFÉRÉE (ZAD) EN CÔTE OUEST

2016 : la création d'une ZAD sur le secteur de la Côte Ouest de Vias Plage a été approuvée.

OBJECTIFS :

- ◆ Protection des activités économiques menacées par le recul du trait de côte, en les relocalisant.
- ◆ Reconstitution d'un espace balnéaire accessible à tous, permettant ainsi de favoriser le maintien et le développement des activités de loisirs, de tourisme et économiques.
- ◆ Lutte contre les habitats insalubres et dangereux.
- ◆ Sauvegarde ou mise en valeur du patrimoine non bâti.
- ◆ Réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagements en matière d'urbanisme.

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE LA CÔTE OUEST DE VIAS PLAGE

- ◆ Février 2015 : engagement de l'exercice n°1 : travaux de la libération de la bande littorale et de création et d'aménagement d'un nouveau cordon dunaire.
- ◆ Ce projet consiste à la restauration du trait de côte. L'objectif principal est de lutter contre l'érosion du littoral et les risques de submersion marine.
- ◆ Juin 2015 : achèvement de la 1ère tranche de cette vaste opération
- ◆ **60 000 m³** de sable ont été apportés sur 900 mètres linéaires.

CHIFFRES-CLÉS :

- ◆ **Montant de l'opération : 7,9 M d'€.**
- ◆ **Participations de l'Europe (32,96%), de l'Etat (14,94%), du Conseil Régional (15%), du Département de l'Hérault (15%) et de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (22,10%)**

- ◆ Exercice 2 et 3 : La maîtrise du foncier se poursuit et la Municipalité a obtenu de l'État l'implantation de protections en mer.



RÉAMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DE LA MÉDITERRANÉE

Coût total du projet : 11 243 185, 66€ HT



Ce réaménagement a pour objectif de promouvoir et de redorer l'image de Vias Plage tout en préservant son identité familiale. Il est une réponse urbanistique et esthétique aux défis d'une station quelque peu vieillissante.

Après deux années d'études, le maître d'œuvre a été désigné fin 2015.

Les réseaux humides ont été entièrement renouvelés de novembre 2016 à avril 2017.

Cinq années de travaux (2017-2022) seront nécessaires à la réalisation de ce projet phare.

Phasages des travaux de l'Avenue de la Méditerranée.

1^{ère} phase

Octobre 2017 à Avril 2018 :

La section entre l'Avenue des Rosses (Gendarmerie) et l'Avenue de la Plage (partie mer).

Le bouclage entre l'avenue de la Plage et des Pêcheurs.

2^{ème} phase

Octobre 2018 à Avril 2019 :

Partie Front de Mer (Farinette), avec le promenoir et les accès à la plage.

3^{ème} phase

Octobre 2019 à Avril 2020 :

De l'Avenue des Rosses jusqu'au rond-point des trois plages + Bouclage entre l'avenue des Rosses et le chemin du Clot.

4^{ème} phase

Octobre 2020 à Avril 2021 :

Du rond-point des trois plages à l'entrée de Vias Plage.

5^{ème} phase

Octobre 2021 à Avril 2022 :

Giratoire d'entrée de station – desservant cinq voies de circulation automobile – et habillage du Bureau d'Informations Touristiques (BIT).



LES CONCESSIONS DE PLAGES

OBJECTIFS :

♦ Favoriser l'emploi, le tourisme, l'économie, et offrir un cadre privilégié aux Viassois et aux vacanciers.

Les concessions génèrent **100 000€ par an** de recettes à la ville. Soit sur 12 ans (*la durée des concessions*) : **1 200 000€**

DATES IMPORTANTES :

♦ **7 Juillet 2016** : signature d'un arrêté préfectoral. L'Etat a ainsi concédé à la Commune, via une convention, la gestion, l'entretien et l'exploitation de ses plages pour une durée totale de 12 ans (2016-2027).

♦ **Conseil Municipal du 11 Juillet 2016** : attribution de concessions de plages naturelles sur le littoral Viassois, pour une période de 5 ans.

♦ 6 lots exploités en 2017

INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS (DAB)



Été 2016 :

♦ Répondre au mieux aux attentes des commerçants, des vacanciers et des autochtones.

OBTENTION DU « PAVILLON BLEU »

Après 24 ans d'absence sur les plages de la Commune et suite aux efforts considérables entrepris depuis 3 ans, Vias obtient le « Pavillon Bleu 2017 ».



PROPRETÉ

◇ Adhésion à la compétence d'enlèvement des tags du SIVOM du Canton d'Agde, dès avril 2014.

◇ Mise en place d'un local poubelle unique pour les commerçants sous la Salle Yvon Vieu - Place du 14 juillet - en 2015.

◇ Des espaces pour les déjections canines (« canisettes ») ainsi que 30 distributeurs de sacs ont été mis en place en centre-ville à destinations des propriétaires de chiens en 2016.

◇ Mise en valeur des lieux architecturaux incontournables, notamment le parvis de l'Hôtel de Ville, de l'Eglise Saint-Jean Baptiste nettoyés avant chaque saison estivale.

◇ Rénovation de la Pile et du Monument aux Morts.



ENVIRONNEMENT

◇ Obtention du Label «Vias Commune Économe» en 2015.

◇ Signature de la charte « Je ne gaspille pas l'eau ».

◇ Signature d'une convention entre la Municipalité et la Fondation 30 millions d'amis.



CADRE DE VIE

◇ Travaux de mise aux normes et de sécurisation de l'église St Jean Baptiste (électricité, chauffage, éclairage).



CONSTRUCTION DE LA « MAISON DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE » ZAE LA SOURCE



Inauguration le 2 avril 2016.

FLEURISSEMENT

◇ Amélioration du cadre de vie local.

◇ En 2014, des bacs fleuris sont mis en place sur le Boulevard de la Liberté et la rue de l'Égalité. L'avenue d'Agde est également dotée de bacs à fleurs.

◇ Participation au concours « Maisons Fleurie » organisé chaque année par la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

4 participations consécutives au concours « Plus belle ma Commune - Programme Départemental des Villes et Villages Fleuris ».



RÉCOMPENSES :

◇ Diplôme 2014 pour le « Prix de la première participation, Mention Plantes Méditerranéennes »

◇ Obtention du 2^{ème} prix du Palmarès 2015 et 2016, dans la 3^{ème} catégorie (Communes de 5001 à 30 000 habitants)



VIE MUNICIPALE



Catherine CORBIER

1^{ère} Adjointe au Maire en charge des Affaires Générales

En trois ans, nous avons longuement travaillé afin d'engager le développement nécessaire de la Ville.

La Municipalité a un profond respect et une grande considération envers ses administrés et leurs choix. Les Elus travaillent avec tous les Viassois, pour connaître leur ressenti et leur avis, de façon à construire un avenir ensemble.

Cette démocratie de proximité est une réalité à Vias. Elle se caractérise au quotidien par les Comités de Quartiers et de régulières réunions publiques.

Lieux de travail pour un meilleur suivi des projets, des Commissions Municipales ont été mises en place. Ces dernières participent activement à la démarche de proximité menée par la Majorité.

De nombreuses cérémonies ont été maintenues et enrichies. D'autres ont été instaurées.

Enfin, en raison de l'augmentation de la population, un 5^{ème} bureau de vote a été créé et tous les bureaux de vote de la Commune ont nouvellement été répartis.

Les grandes lignes de la vie de Vias Méditerranée et de sa croissance maîtrisée sont lancées.

CHIFFRES-CLÉS, PÉRIODE 2014-2017

• **29 Conseils Municipaux**

• **557 délibérations**



2014

◇ Création de 5 Comités de Quartiers. (38 réunions de quartiers dont 3 séances plénières)

◇ Mise en place de permanences du Maire avec ou sans rendez-vous, une demi-journée par semaine - Vendredi matin ou après midi (une dizaine de rendez-vous hebdomadaire en moyenne).

◇ Mise en place de la commémoration de l'Appel du 18 juin 1940 et de la cérémonie du 5 décembre en Hommage aux morts de la guerre d'Algérie et combat de Tunisie et Maroc.

◇ Création du Conseil des Sages.

2015

◇ Mise en place de la cérémonie d'accueil des nouveaux Viassois.



◇ Nouvelles illuminations de la ville aux couleurs des fêtes de fin d'année.





2016

♦ Création de 10 commissions municipales : Affaires Scolaires, Affaires Sociales, Crèche, Culture, Finances, Pavillon Bleu, Sport, Urbanisme, Viticulture, ZAC Font Longue.

♦ Nouvelle répartition des bureaux de vote et création d'un 5ème bureau : Mairie, Salle de la Vigneronne, Salle des Fêtes, Gymnase, Office de Tourisme (nouveau).

2017

♦ Organisation d'un **Référendum** sur la mise en sens unique des Boulevards Gambetta et Liberté.



RESSOURCES HUMAINES



Gilbert GIMBERNAT
Adjoint délégué au personnel communal et aux Relations Humaines

Dès notre élection, nous avons entrepris une véritable politique de « Ressources Humaines ».

Le fonctionnement général de la collectivité a été réorganisé. **Un organigramme de direction a été élaboré.**

De nombreux services ont été créés, d'autres restructurés tels que : le Sport, la Culture, le Juridique, les Marchés Publics, la Communication, le Protocole, la Proximité, les Festivités, etc.

Ces services ont été articulés pour gérer les dossiers structurants de la Commune. Ceci a impliqué un renfort de personnels administratifs qualifiés ainsi qu'une augmentation et une amélioration des moyens matériels, afin de parvenir aux objectifs que nous nous sommes fixés pour l'intérêt général.

Les conditions de travail des agents ont été améliorées, (réhabilitation de plusieurs locaux administratifs, etc..).

Les carrières ont été valorisées, notamment au travers de la promotion interne.

Dans le même temps, un plan de formation, inexistant dans le passé, a été établi. En 2015, le personnel a bénéficié de 1158 heures de formation, 1290 heures en 2016 et 990 heures en 2017.

Chaque saison estivale, de nombreux saisonniers sont recrutés pour répondre aux attentes des administrés et des nombreux estivants.

Le professionnalisme et la rigueur dont fait preuve l'ensemble du personnel communal – et intercommunal – dans les missions qui lui sont confiées n'est plus à démontrer. Ces valeurs sont à l'image du service rendu au public.



2014

- ◇ Modernisation du logo de la ville.
- ◇ Création d'un guide pratique annuel.
- ◇ Création de la revue estivale « Vias Mag' ». Disponible en 4 langues dès 2016.



2015

- ◇ Création du « Service Communication ».
- ◇ Mise en place de panneaux électroniques lumineux : rond-point de la porte de Saint Thibéry, et grand rond-point de Vias Plage.
- ◇ Création d'une page officielle Facebook « Vias Méditerranée » et d'un compte sur « Twitter ». Près de **4 000 abonnés** suivent l'actualité locale fin 2017.



2016

◇ Réalisation d'une vidéo promotionnelle pour la ville.

◇ Mise en place – sur le territoire communal – de supports de communication (taille 4x3 mètres)

◇ Installation de 15 panneaux publicitaires sur la Commune (d'avril à octobre : 7 permanents, 8 mobiles).

◇ Refonte graphique du Bulletin Municipal. Objectif : clarté, attractivité, modernisation, dynamisme.



Support de communication 4x3M



Pose de panneaux publicitaires

2017

◇ Refonte totale des sites internet de la Ville et de l'Office de Tourisme. Changement du nom de domaine du site de la Ville : www.vias-mediterranee.fr

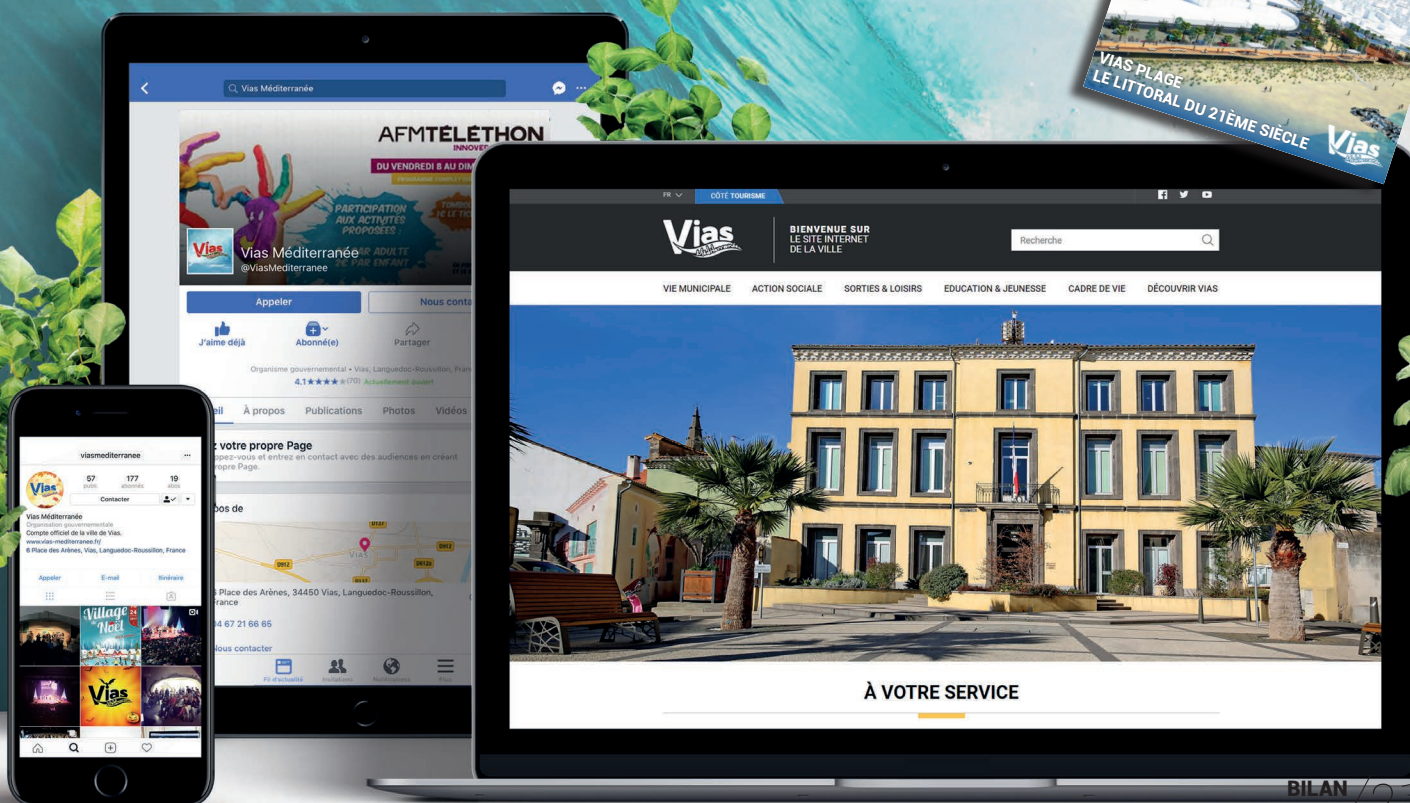
◇ Réalisation d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

◇ Création d'une charte graphique.

◇ Création d'un compte sur le réseau social « Instagram ».

◇ Lancement d'une nouvelle application gratuite : « Illiwap ». Information municipale en temps réel sur smartphone.

◇ Edition d'une brochure présentant le projet de réaménagement de l'Avenue de la Méditerranée.



SÉCURITÉ



Jordan DARTIER
Maire de Vias

RENFORCER LA SÉCURITÉ DES VIASSOISES ET DES VIASSOIS

La Sécurité est au cœur des priorités de la Municipalité.

Afin d'assurer la tranquillité des Viassois, **j'ai triplé les effectifs de la Police Municipale en 3 ans.**

Soucieux de l'amélioration des conditions d'exercice de leur fonction, j'ai doté les agents d'équipements adaptés et de moyens matériels nécessaires à leurs interventions (motos, gilets pare-balles, armes, Tonfa, caméras etc..).

Du côté des plages, une sécurité optimale des baigneurs est assurée en période estivale par la mise en place de cinq postes de secours, tous équipés d'une vigie.

A la Gendarmerie de Vias Plage, des logements modulaires remplacent peu-à-peu les mobil-homes vétustes, pour accueillir les militaires dans les meilleures conditions possibles en été.

La politique sécuritaire affirmée, que nous menons depuis notre élection, porte ses fruits. Parce que la Liberté ne peut être garantie sans une sécurité accrue.



ENGAGEMENTS PRIS :

- ◇ Augmenter des effectifs de la police municipale.
- ◇ Assurer la sécurité et la tranquillité publique dans notre Commune 24h/24.
- ◇ Donner aux policiers municipaux les équipements adaptés et les moyens nécessaires à leurs interventions.
- ◇ Revoir le positionnement du marché en période estivale en concertation avec la population et les commerçants.
- ◇ Créer un centre de secours saisonnier avancé entre Vias Ville et Vias Plage, afin d'améliorer les conditions d'accueil et d'intervention des sapeurs pompiers présents sur notre Commune en période estivale.
- ◇ Équiper tous les postes de secours et les véhicules de la police municipale de défibrillateurs semi-automatiques.
- ◇ Créer un poste de secours supplémentaire à court terme.
- ◇ Rendre efficace le parc vidéo-surveillance par la mise en place d'un centre superviseur urbain (CSU) et de caméras mobiles.



“la Liberté ne peut être garantie sans une sécurité accrue.”

2014

- ♦ Formation au maniement du bâton de défense « Tonfa »
- ♦ Acquisition de gilets pare-balles et d'un système opérationnel de radios « Talkie-Walkie »
- ♦ Recrutement de nouveaux agents pour renforcer les effectifs existant.
- ♦ Installation d'un 3^{ème} poste de secours secteur Est de Vias Plage (Le Clot)
- ♦ Plusieurs opérations « coups de poings » menées dans le cœur de ville, conjointement avec la Gendarmerie Nationale

OBJECTIF :

- ♦ Lutter contre la petite délinquance et les trafics de produits stupéfiants

2015

- ♦ **Armement des agents de Police Municipale :** dotation d'armes à feu de marque « Manurhin » de type « 38 spécial », mises à disposition par l'Etat, suite à une rétrocession de la Police Nationale.
- ♦ Installation d'un 4^{ème} poste de secours plage de Sainte Geneviève, (côte Ouest).
- ♦ Renforcement des effectifs PM en période estivale : recrutement de plusieurs Assistants Temporaires de Police Municipale (ATPM). La Police Municipale épaula les Policiers Nationaux CRS-MNS sur les plages, ainsi que les effectifs de Gendarmerie Nationale, détachés sur Vias Plage.





2016

- ◇ Coup d'arrêt aux cambriolages.
- ◇ Lutte contre les vols et le trafic.
- ◇ Mise en place d'un 5^{ème} poste sur les plages du littoral communal (Plage de la Dune - Côte Ouest).
- ◇ Patrouille quotidienne des policiers municipaux 22/24h (6h-4h du matin), de juin à septembre. Renforcement important des effectifs de la PM pendant 4 mois de l'année.
- ◇ Acquisition de 2 motocyclettes 650 cm3 (meilleure rapidité d'action) et d'un nouveau véhicule d'intervention, dans le cadre du renouvellement du parc vieillissant.
- ◇ Dotation du Procès-Verbal Electronique (PVE), outil moderne permettant d'enregistrer numériquement les éléments d'une infraction relative au Code de la Route.

CSU et vidéo-protection, où en est-on à ce jour ?

Début 2016, une demande de subventions a été déposée auprès du Ministère de l'Intérieur (par l'intermédiaire de la Préfecture de l'Hérault), dans le cadre de l'extension du système de vidéo-protection.

Au mois d'août 2016, le Ministre de l'Intérieur a informé le Maire par courrier que la totalité de l'enveloppe annuelle avait été attribuée aux villes hôtes de l'Euro de Football et aux communes situées en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP).

*Ces subventions représentent une somme de 93500€. La Municipalité est donc **contrainte d'attendre** la notification de ces subventions avant d'étendre le parc de vidéo-protection et de créer un nouveau CSU.*



2017

◆ **Effectifs de la PM multipliés par 3 en 3 ans : 12 en 2017** contre 4 en 2013 ! Renfort des effectifs pour la période estivale (18 agents)

◆ Affectation d'une brigade de 4 APM à Vias Plage, en l'absence des CRS sur les plages.

◆ Prévention et répression par des patrouilles à pied et en VTT sur les parkings et les plages.

◆ Acquisition de caméras piétonnes individuelles.

◆ Acquisition de nouvelles armes à feu semi-automatiques de marque « CZ », modèle « P-07 », munitions « 9 millimètres ». En 2018, tous les effectifs habilités seront équipés.

◆ Installation d'un 3^{ème} défibrillateur, en cœur de ville, Place des Arènes. 2 sont déjà mis en place au Gymnase Victor Bernado (Avenue Pierre Castel) ainsi qu'entre le bâtiment des Services Techniques et celui de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée (ZAE La Source).



CONSTRUCTION DE LOGEMENTS MODULAIRES À LA GENDARMERIE

◆ 4 structures habitables mises en place en 2017.

◆ 4 supplémentaires en 2018, et 4 en 2019.

OBJECTIF :

◆ Confort et optimisation des conditions d'hébergement des forces de l'ordre veillant à la sécurité de tous en période estivale.

BILAN DES INTERVENTIONS :

En 2015 : 2052

En 2016 : 1864

En 2017 (nov) : 1415

Soit -31% de délinquance en 3 ans !

JEUNESSE



Nicole LEFFRAY-VINCENTS
*Adjointe déléguée aux Affaires
Scolaires et Périscolaires*

UNE ÉCOLE ET DES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES DE QUALITÉ POUR TOUS LES ENFANTS VIASSOIS

La jeunesse est un domaine auquel la Municipalité accorde la plus grande importance.

Depuis trois ans, nous menons de très nombreuses actions au sein des établissements scolaires, pour le bien-être de chaque élève.

Dès notre élection, et conformément aux directives de l'Etat, la réforme des rythmes scolaires a été appliquée. Afin de répondre aux attentes des parents d'élèves, nous avons agi – tel que nous l'avions promis – en créant un Temps d'Activité Périscolaire (TAP).

Suite à l'élection du Président Emmanuel Macron, le retour à la semaine de 4 jours, après consultation des parents, a été mis en place.

L'ALP a été maintenu tous les soirs et les matins, afin d'aider les parents qui travaillent. L'ALSH a été considérablement enrichi, pour le plus grand bonheur de la jeune génération.

La restauration scolaire a été améliorée par le choix d'un nouveau prestataire, offrant un haut niveau de qualité dans les repas proposés aux enfants (scolaire, centre aéré, crèche).

Le CMJ, enfin, est une véritable réussite. A l'aube de l'âge adulte, ces jeunes élus se responsabilisent dans les missions intergénérationnelles et citoyennes qui leur sont octroyées.

L'Education est un pilier de la République. La Municipalité le sait et participe activement à ce que la jeunesse Viassoise d'aujourd'hui, soit notre fierté de demain.

ENGAGEMENTS PRIS :

- ◇ La réforme des rythmes scolaires (imposée par la Loi).
- ◇ Améliorer le temps périscolaire en s'appuyant sur les parents d'élèves et le réseau associatif local pour proposer aux enfants des activités diverses et variées (musique, nouvelles technologies, ateliers théâtre, activités culturelles et sportives...)
- ◇ Créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ).
- ◇ Être plus attentif à l'accueil des enfants handicapés en milieu scolaire.
- ◇ Permettre aux parents d'élèves d'acheter en groupe les fournitures scolaires pour en diminuer le coût.
- ◇ Régler les problèmes de sécurité dans les transports scolaires en collaboration avec le Conseil Général de l'Hérault.

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (ALSH) CENTRE AÉRÉ DU LIBRON

Chiffre-clé : accueil de 120 enfants en moyenne par jour, durant les vacances d'été

- ◇ Fréquentation nettement en hausse depuis 2014.
- ◇ Activités riches et variées proposées à chaque période de vacances scolaires.
- ◇ Enfants répartis dans 6 groupes en fonction de leur âge.
- ◇ Navette Vias Ville / Vias Plage mise en place le matin et le soir.
- ◇ Centre aéré du Libron : installation de tentes Marabout, réhabilitation de la salle des 8/10 ans, création d'une aire de jeux extérieure pour les moins de 6 ans et pose de climatiseurs dans toutes les salles d'activités.
Coût pour la ville : 44 761, 33€ TTC.
8 912€ TTC pris en charge par la CAF de l'Hérault.
- ◇ En 2016, création de 30 places supplémentaires, passant de 120 à 150 places par jour.
- ◇ Acquisition d'un minibus attribué au service ALSH en mai 2017. **Coût : 24 984, 53€ TTC.**
14 294€ TTC pris en charge par la CAF de l'Hérault.





CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ), LA RELÈVE EST ASSURÉE

2014 : Création du CMJ. Election de 21 conseillers et 3 suppléants, de 9 à 12 ans, issus des classes de CM1 et de CM2, investis pour deux ans.

2015 : Instauration d'un déplacement tous les deux ans à Paris, à la découverte les Institutions Républicaines : Assemblée Nationale, Sénat.

2016 : Nouveauté : Création de la cellule MAJe (Municipalité Ados Jeunesse). Spécialement conçue pour que les collégiens, membres du CMJ, poursuivent leurs missions de jeunes élus locaux.

MISSIONS :

- ◇ Créer du lien entre la jeunesse Viassoise et la Municipalité.
- ◇ Proposer des idées susceptibles d'améliorer la vie des enfants.
- ◇ Elaborer des projets.
- ◇ Etablir des liens intergénérationnels.
- ◇ Pratiquer civisme et citoyenneté.
- ◇ Agir pour l'environnement, en menant de nombreuses opérations (nettoyage du domaine public, collecte de bouchons...).
- ◇ Participer aux cérémonies commémoratives.



2014

- ◇ Restructuration du Service Enfance & Jeunesse.
- ◇ Mise en place de la réforme des rythmes scolaires, imposée par l'Etat.
- ◇ Mise en place du Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Découverte d'activités culturelles, sportives et éducatives.
- ◇ Mise en place de l'ALP (Accueil de Loisirs Périscolaires).
- ◇ **L'Ere du numérique à l'école : une réalité dès 2014 !** Acquisition de Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI), de tableaux blancs, d'ordinateurs fixes et portables pour équiper les salles de classe.



2015

- ◇ Instauration d'une remise des dictionnaires aux futurs collégiens chaque année.
- ◇ Poursuite du programme de l'Ere du numérique, en dotant les classes de matériel de dernière génération. Ainsi, en 2 ans seulement, 7 Vidéos Projecteurs Interactifs (VPI), 15 ordinateurs portables à l'école primaire, 4 ordinateurs portables hybrides à l'école maternelle, ont été installés.
- ◇ Partenariat école / Mairie - Service Culturel : lancement du Cin'école au Théâtre de l'Ardillon. Nouvelle activité culturelle proposée chaque année.
- ◇ Soutien aux collégiens 3 soirs/semaine. Maintenu chaque année.

Nouveauté : soutien aux lycéens le samedi matin.

2016

- ◇ Restauration scolaire : choix d'un nouveau prestataire pour améliorer la qualité des repas proposés aux enfants.
- ◇ Instauration d'une cérémonie en l'honneur des bacheliers Viassois.
- ◇ Reconduction du Projet Educatif Territorial (PEDT) jusqu'en 2019.
- ◇ Continuité du programme Ere du numérique avec 3 VPI supplémentaires.
- ◇ Education civique : rencontre annuelle avec le Maire.



2017

- ◇ Réforme des rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours.
- ◇ Finalisation du programme Ere du numérique à l'école Jean Moulin : 14 classes équipées en VPI.



Sécurisation de l'accès aux établissements scolaires, dans le cadre du Plan Vigipirate et conformément aux recommandations de l'Equipe Mobile Académique de Sécurité (EMAS).

- ◇ Rehaussement du mur d'entrée de l'école élémentaire Jean Moulin.
- ◇ Installation de brise-vues sur le grillage de l'école maternelle Les Coquelicots.
- ◇ Redéfinition du périmètre de sécurité établi à proximité des écoles, par la mise en place de barrières métalliques délimitant le parking et l'espace piétonnier, Avenue Jean Manzanera.

◇ Mise en accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite) de tous les bâtiments scolaires.



◇ Entretien des bâtiments communaux pour améliorer l'accueil des écoliers.



COÛTS DES TRAVAUX RÉALISÉS À LA CRÈCHE MARIE-CURIE (2014-2016)

En 2014 : 882€ (lumière dortoir crèche + vitre hublot)

En 2015 : 1908 € (reprise étanchéité crèche + décapage sol crèche)

En 2016 : 23 741,48 € (Rénovation bâtiment, travaux, menuiseries)

NOMBRE D'INSCRITS ENTRE 2014 ET 2017

Temps d'Activités Péri-scolaires :
+148

Accueil de Loisirs Péri-scolaires :
+81

COÛT TOTAL POUR LES INSTALLATIONS DE L'ÈRE DU NUMÉRIQUE SUR LES ÉCOLES EN 3 ANS

83100 €

Jean Moulin : 77 500€

2014-2015 : 28 900€

2015-2016 : 28 100 €

2016-2017 : 20 500€

Les Coquelicots : 5600€ en 2015-2016

CULTURE



Olivier CABASSUT

*Adjoint délégué à la Culture
et au Patrimoine*

CONSTRUIRE UNE POLITIQUE CULTURELLE AVEC AUDACE ET AMBITION

L'accès à la Culture pour tous est une des priorités de notre politique locale.

Placée sous le signe du partage, de la convivialité, des rencontres, du plaisir, de la découverte et de l'émotion, la Culture est un pilier de la Liberté et de notre démocratie. A Vias, elle vise à tisser des liens intergénérationnels, tout en participant au dynamisme de la Commune.

La fête de la « Stella Maris » a été rétablie dès le début du mandat. Le « Carnaval », le « Festival Vias en Jazz » et la « Fête des Vendanges » ont été maintenus, repris et surtout enrichis.

Parmi tant d'autres animations, nous avons créé le « Ciné-Plage » et instauré une véritable programmation autour des « Festivités de Noël à Vias ».

Enfin, depuis trois ans déjà, nous avons bâti de toutes pièces le « Théâtre de l'Ardaillon ». Tout le monde a bien compris qu'il ne s'agissait pas d'une « simple » salle des fêtes.

Cette icône locale qui orne notre entrée de ville se fait peu à peu une place dans le paysage culturel du Sud du Département. Peu de communes de notre taille dispose d'un tel équipement.

De grands moments, en compagnie d'artistes talentueux, ont déjà eu lieu. De nombreux autres sont à venir.

Continuez de profiter de la culture sans modération, à Vias Méditerranée !



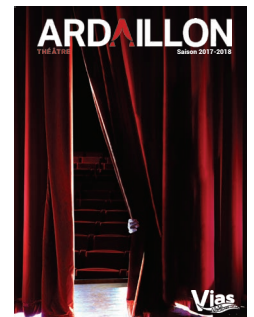
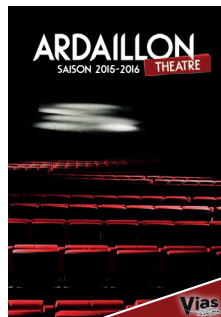
ENGAGEMENTS PRIS :

- ◇ Mettre en place une programmation culturelle et festive équilibrée entre Vias-Ville et Vias Plage.
- ◇ Equilibrer la saison culturelle sur toute l'année.
- ◇ Maintenir le Festival de Jazz et la Fête des Vendanges.
- ◇ Mettre en place de véritables animations autour d'un marché de Noël.
- ◇ Rétablir la Fête de la Stella Maris.
- ◇ Revaloriser notre patrimoine et nos traditions (visites guidées thématiques, reconstitutions historiques, spectacles, carnaval).
- ◇ Restructurer l'espace culturel et créer une médiathèque sur le parvis du centre culturel.
- ◇ Réaménager l'immeuble « Catala » jouxtant l'espace culturel en concertation avec les associations concernées.
- ◇ La Salle de la Vigneronne restera affectée à l'activité et au développement de l'école de musique.
- ◇ Etablir, en y associant l'intercommunalité, une programmation de qualité pour la salle de diffusion de spectacles afin de diminuer au maximum le coût de fonctionnement supporté par la Commune.
- ◇ Mettre à disposition de certaines associations des locaux communaux afin qu'elles puissent y entreposer leur matériel (chasse, comité des fêtes, le pouli de la fabo, etc.).
- ◇ Mêler les associations et commerçants aux activités et animations municipales tout au long de l'année.



2014

- ◇ Restructuration du Service Culturel : recrutement d'un nouveau directeur.
- ◇ Elaboration d'une programmation culturelle et festive enrichie en Cœur de Ville et à Vias Plage:
 - ◇ Carnaval
 - ◇ Fête de la Musique
 - ◇ Festival Vias en Jazz
 - ◇ Fête des Vendanges (Vias Per Vendemias).
- ◇ Mise en place d'animations autour des fêtes de Noël.
- ◇ Galerie d'Art André Malraux : mise à disposition du local à des artistes et associations pour l'organisation de nombreuses expositions en saison estivale (avril-octobre).
Fréquentation : une moyenne annuelle de 25 artistes.





2015

- ◇ Développement de l'école de musique. Fréquentation : une moyenne de 100 personnes par an.
- ◇ Renforcement de l'activité de la bibliothèque. Prêt de livres. Mise en place d'ateliers créatifs gratuits.
- ◇ Retour aux traditions : rétablissement de la fête de la « Stella Maris & Sant Joan de la Mar ».
- ◇ Création du « Ciné-Plage » : projection de films les pieds dans le sable, tout au long de l'été, Plage de Farinette. Reconduction chaque année.
- ◇ Lancement de la 1ère programmation du Théâtre de l'Ardailon (2015/2016), et recrutement d'un régisseur.
- ◇ Promotion de troupes Régionales au travers de résidences à l'Ardailon.
- ◇ Noël à Vias s'enrichit avec un « Marché de Noël » en cœur de ville et une grande parade.



2016

- ◇ Pierre Richard devient parrain de l'Ardailon.
- ◇ « Printemps de la Vigneronne » autour d'évènements culturels.

2017

- ◇ « Festa Vino », organisée en partenariat avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.



- ◇ Création d'un véritable « Village de Noël » avec une patinoire installée sur le Parvis de l'Eglise et une crèche traditionnelle sous les Halles.



2014

- ◆ Partenariat renforcé avec les associations locales (lancement de la saison touristique, grande braderie, etc.).
- ◆ Forum des associations.



2015

- ◆ Jumelage entre Vias et Châtel : 1^{er} contact en août pour les festivités de la « Belle Dimanche ».



- ◆ Opération Téléthon, reconduite chaque année.



2016

- ◆ Acquisition et réhabilitation d'un local, Boulevard Gambetta, pour y accueillir « Lou Pouli de la Fabo » et les « Les Amis du Carnaval de Vias ».
- ◆ Partenariat avec des acteurs économiques pour soutenir les associations.
- ◆ Renforcement et pérennisation des liens entre Vias et Châtel :
 - Accueil d'une délégation en juin, à l'occasion de la fête de la « Stella Maris & Sant Joan de la Mar ».
 - Déplacement des membres du Conseil des Sages pour un séjour de découverte de la Région Savoyarde, en septembre.
- ◆ Développement de l'activité de la Maison du Patrimoine, notamment avec les expositions estivales de PAVIDOC, renouvelées chaque année.
- ◆ Mise à disposition de la Maison de la Chasse et de la Pêche pour le « Saint Hubert Club Viassois » – association qui n'avait jamais eu de local municipal.



2017

- ◆ Acquisition et réhabilitation de locaux en Cœur de Ville au profit des associations locales.



SPORT



Sandrine MAZARS

Adjointe déléguée aux
Finances et aux Sports

DONNER AUX SPORTIFS VIASSOIS, LES EQUIPEMENTS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE LEURS ACTIVITES ET A L'ACCUEIL DES SPECTATEURS

Chacun doit pouvoir pratiquer l'activité physique de son choix, et si possible à proximité de chez soi.

Posséder les infrastructures et le personnel nécessaires à l'épanouissement sportif de tous les Viassois est essentiel.

Dès notre arrivée, nous avons donc restructuré le Service des Sports de la Ville.

En tant que Commune littorale, Vias se devait de proposer un maximum de d'activités aux vacanciers. Nous avons ainsi mis en place, en périodes estivales, les saisons sportives sur la plage.

La Carte Pass, succès grandissant, est enrichie chaque année. Entre les loisirs pour les bébés, les jeunes et les adultes, il y en a véritablement pour tous les goûts.

Rester actif est primordial à tout âge. En ce sens, la Commune développe de nombreuses actions pour les séniors.

Les activités sont aujourd'hui nombreuses ; les projets aussi. La Halle Multisports sort de terre et le complexe sportif du Jonquié est programmé.

Le « Sport » à Vias se développe.

La ville poursuit ses investissements au quotidien, pour votre bonne santé.

ENGAGEMENTS PRIS :

- ◇ Créer un complexe sportif au Jonquié, autour du stade de football Gaby Castell.
- ◇ Aménager et stabiliser le parking existant (stade G. Castell).
- ◇ Réaménager le terrain de football afin d'accueillir les joueurs et les spectateurs dans des conditions optimales.
- ◇ Implanter quatre courts de tennis, construire un club house.
- ◇ Envisager l'implantation d'autres activités sportives sur le site du Jonquié.
- ◇ Construire rapidement un espace dédié aux activités du judo, de la danse et de l'haltérophilie.
- ◇ Aménager un boulodrome couvert sur une partie des courts de tennis actuels qui auront été déplacés (Jonquié).



2014

- ◇ Restructuration du Service des Sports de la Ville.
- ◇ Délocalisation du Service des Sports à Vias Plage en période estivale ; de nombreuses animations gratuites sont proposées chaque été.
- ◇ Développement des activités sportives proposées dans le cadre de la Carte Pass.
- ◇ Création des « vacances sportives » : un programme d'animations complet, proposé à chaque période de vacances scolaires.
- ◇ Soutien logistique aux associations.
- ◇ Encadrement des animations sportives auprès des jeunes, pendant les temps d'activités scolaires et périscolaires.



2017

◇ Création d'une animation « Roller Dance » au Théâtre de l'Ardillon. 2 éditions en février et en octobre.



◇ Renforcement des activités « Sport – Santé » dans le cadre du label régional « Vivez Bougez ». Développement des actions auprès du public sénior :

- Gymnastique d'entretien, dite « douce »,
- Gymnastique adaptée,
- Marche nordique .



◇ Nouveauté 2017 : le « Walking Football » (football en marchant).



◇ Construction de la Halle Multisports : espace dédié aux associations sportives (judo, danse, boxe, haltérophilie) *(voir rubrique URBANISME – CADRE DE VIE)*.

◇ Projet à venir : création d'un complexe sportif au Jonquié, autour du stade Gaby Castell *(voir rubrique PROJETS A VENIR)*.

2015

◇ Mise en place d'une cérémonie en l'honneur des meilleurs sportifs Viassois.

◇ Partenariat avec des clubs sportifs locaux pour développer les activités sur la Plage.

◇ Partenariat avec Hérault Sport en période estivale.



2016

◇ Défilé des joueurs à Vias Plage à l'occasion du traditionnel Challenge de Joutes Maurice Navarette organisé en partenariat avec la SNJA.

◇ Nouveautés dans les activités sportives gratuites sur la Plage (Terrain de Beach) : 1^{ère} édition des « Lou Beach Games », jeux déjantés sur structures gonflables.



ACTION SOCIALE



Pascale GENIEIS-TORAL

*Adjointe déléguée
aux Affaires Sociales*

Le Maire, moi-même, et tous les Elus avons voulu faire du lien intergénérationnel un objectif primordial.

Les nombreuses rencontres organisées entre la jeunesse et les séniors, la Semaine Bleue, le repas des aînés, ainsi que la distribution des colis de Noël confirment qu'il a été atteint.

Être proche des Viassois et agir pour améliorer leurs conditions de vie sociale faisait partie de notre programme. En œuvrant pour vous au quotidien – avec notamment la création d'une Mutuelle Communale – nous tenons encore une promesse de campagne.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ne cesse d'accroître son activité et les bénévoles d'affluer. L'aide alimentaire fonctionne plus que jamais.

En créant un forum de l'emploi – en partenariat avec la Ville de Portiragnes – nous avons aidé les personnes en difficultés professionnelles.

Enfin, en matière de logements aidés, la Majorité Municipale rattrape l'important retard cumulé afin d'offrir un logement digne aux Viassois les plus en difficultés.

A Vias, il était urgent de replacer le lien social entre toutes les générations. **C'est fait !**

ENGAGEMENTS PRIS

- ◇ Aider les personnes en difficultés professionnelles et créer un forum local de l'emploi.
- ◇ Renforcer la cohésion sociale notamment au regard des personnes isolées.
- ◇ Renforcer les liens intergénérationnels.
- ◇ Intégrer l'habitat aidé dans les zones urbanisées et attribuer ces logements aux Viassois compte tenu de leur situation personnelle.
- ◇ Etude pour l'extension de la Crèche Municipale.
- ◇ Création d'une commission des relations humaines, plus particulièrement chargée de la protection du personnel communal.
- ◇ Engager des études afin de créer des jardins familiaux.

309 dossiers de logements aidés enregistrés et suivis par le CCAS entre 2014 et 2017 !

MUTUELLE COMMUNALE
POUR TOUS !

ÇA, C'EST FAIT !

POUR ADHÉRER :
Rens. CCAS - Tél. : 04 67 21 58 33

Vias

2014

- ◇ Mise en place de la Mutuelle Communale.
- ◇ Remise des colis de Noël aux aînés Viassois de plus de 75 ans.



2015

- ◇ Organisation d'un forum de l'emploi reconduit tous les ans. (partenariat avec la Ville de Portiragnes).
- ◇ Mise en place d'ateliers de recherche d'emploi.
- ◇ Entretien des relations avec les partenaires extérieurs (CLIC Fanal, Maison de la Justice et du Droit, etc.).
- ◇ Participation à la Semaine Bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées.
- ◇ Aide alimentaire au CCAS : distribution de denrées aux plus démunis tous les mercredis et jeudis.
- ◇ Repas des aînés : dons reversés chaque année à des associations caritatives.
- ◇ Collecte Nationale alimentaire à la sortie des 3 supermarchés de la Commune (« Intermarché », « Leader Price » et « Spar »).
- ◇ Participation à la Fête des Voisins.
- ◇ Gestion des demandes de logements aidés et participation aux commissions d'attribution de logements.
- ◇ Gestion de la téléalarme.



2016

- ◇ Développement des moments intergénérationnels, partagés entre la jeunesse et les résidents de l'EHPAD de l'Estagnol :
 - Fête de la St Nicolas avec le CMJ.
 - Distribution de chocolats en fin d'année aux résidents de l'EHPAD.



2017

- ◇ Mise en place de permanences de la « Maison de Services au Public » au CCAS de Vias.



ÉCONOMIE TOURISME



Jordan DARTIER
Maire de Vias

Vias fait partie de ces agréables villes du bord de la Méditerranée qui ont la particularité de muer en été. Chaque saison estivale, elle voit sa population décupler.

Sa position Européenne en matière d'hôtellerie de plein air fait de notre Commune une destination touristique idéale au niveau international. Elle est également réputée pour ses nombreux campings de qualité.

Le tourisme est donc un pilier de notre économie locale. Les retombées générées par cet afflux de personnes ont été largement prises en considération.

Nous nous devons de proposer des infrastructures adaptées. Soucieux du bien-être des Viassois et des vacanciers, plusieurs chantiers ont ainsi été engagés et se poursuivent.

La réimplantation du marché, la réfection d'une partie du littoral en côte ouest, les travaux sur les accès aux plages et leurs abords, le renfort des activités du bureau d'informations touristiques, l'installation des concessions de plages, le réaménagement de l'Avenue de la Méditerranée et le développement prochain de la fibre sont tout autant de projets achevés et en cours qui contribuent indéniablement à l'attractivité touristique et au développement économique de notre Commune.

Grâce à ces actions réalisées, nous améliorons le cadre de vie des autochtones, optimisons les conditions d'accueil des touristes et offrons d'innombrables animations à la clientèle de plus en plus exigeante. La Municipalité – en partenariat avec les acteurs locaux – s'efforce ainsi de rendre chaque séjour le plus agréable possible.

Vias Méditerranée, entre terre et mer, va ainsi devenir – dans les prochaines années – la station littorale du 21^{ème} siècle.

CHIFFRES-CLÉS

- ◆ 60 000 personnes en été
- ◆ 5 600 personnes en hiver
- ◆ 31 campings de qualité
- ◆ 6 concessions de plages
- ◆ 4 marchés hebdomadaire
- ◆ 2^{ème} station d'Europe en hôtellerie de plein air

ATOUTS DE VIAS MÉDITERRANÉE

- ◆ L'aéroport ouvert à l'international
- ◆ Les plages accessibles à tous
- ◆ Un Patrimoine architectural riche
- ◆ Le Canal du Midi
- ◆ Les espaces naturels
- ◆ Les itinéraires vélos
- ◆ Les domaines viticoles
- ◆ Un parc d'attraction de renom

2014

- ◆ Renforcement des animations gérées par l'Office de Tourisme.
- ◆ Augmentation de la fréquence des navettes « Cap Bus » entre Vias ville et Vias Plage les jours de marchés.

2015

- ◆ Marchés :
 - Délocalisation du marché des producteurs estival en front de mer.
 - Réorganisation du marché estival en Cœur de Ville.
 - Maintien et enrichissement du Marché Nocturne et Artisanal Place du 14 juillet et dans ses rues adjacentes.
- ◆ Promotion de la viticulture et du tourisme.

- ◆ Distribution de sapins de Noël aux commerçants du Cœur de Ville.



2016

- ◆ Création de concessions de plages, vectrices d'emploi, de commerce et de tourisme sur le littoral Viassois.
- ◆ Réaménagement complet des locaux de l'office de tourisme.
- ◆ Mise en place de « l'accueil hors les murs » : 2 056 personnes renseignées sur les marchés et dans les campings entre mi-juin et fin août 2016.
- ◆ Installation d'une borne numérique tactile à l'Office de Tourisme.



2017

- ◆ 1^{ère} édition de Vias Terroir Fleuri en Cœur de Ville.
- ◆ Transfert des compétences de l'Office de Tourisme à la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, conformément à la loi NOTRe.
- ◆ La ville continue néanmoins à percevoir la taxe de séjour.

FINANCES



Sandrine MAZARS
Adjointe déléguée aux
Finances et aux Sports

La finance est le nerf central de la gestion d'une Commune.

Dès notre élection, nous avons dû faire face à l'héritage qui nous a été laissé (paiement des travaux du Théâtre de l'Ardillon et sa gestion, pénalités au titre des logements aidés, eau et assainissement).

A cela s'est ajouté, à compter de 2014, le désengagement de l'Etat, concrétisé par une diminution historique des dotations aux collectivités locales alors que ces mêmes dotations avaient augmenté en 2010 de plus de 1 500 000€ pour notre ville.

Par ailleurs, afin d'apporter un service public performant, de développer les activités à destination des Viassois, et d'appliquer notre programme (Av. de la Méditerranée, PLU, aménagement du centre-ville, logements aidés, halle multisports, les halles place du 14 juillet, différentes études, etc...), nous avons procédé à des recrutements pour restructurer et organiser l'action municipale. Celle-ci offre à chacun un service public de meilleure qualité (culture, animations, festivités, sport, jeunesse, marchés publics, Police Municipale, etc...).

Depuis 2016, nous menons également une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de dégager toujours plus de capacité d'investissement. De plus, les réalisations de notre mandat ne généreront aucune charge de fonctionnement.

Après avoir assaini les finances de la Ville, nous avons opté pour une stratégie ambitieuse et responsable.

Chacun a pu apprécier la baisse des taux d'imposition en 2014 et 2015. Depuis 2016, ces taux sont stables. Pour autant, la fiscalité locale a évolué grâce à la mise en place d'un Observatoire Fiscal, générant des deniers supplémentaires pour la Ville.

La Municipalité maîtrise sa capacité d'investissement, lui permettant d'anticiper l'avenir. Les emprunts contractés à des taux très bas n'impactent que très faiblement le fonctionnement de la ville. Notre politique d'investissement est menée, avant tout, au service des Viassois et de l'économie locale.

Notre gestion des finances est dynamique et basée sur le long terme. Elle est donc **saine**.

Bâtir l'avenir de Vias se prépare aujourd'hui.

CONTEXTE NATIONAL ET LOCAL

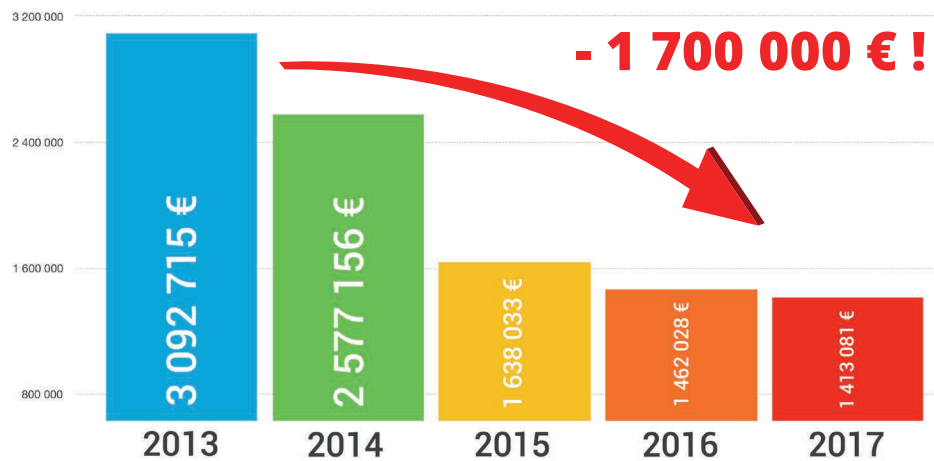
Suite à la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales depuis 2014, **la Commune a subi à ce jour une perte cumulée de recettes de 1 700 000€.**

Le budget communal, déjà mis à mal par des charges imposées par l'Etat, s'en est trouvé fortement impacté.

A cela se sont ajoutés les **3 155 000€ laissés à la Municipalité en 2014** (solde de factures de la Salle de Diffusion de Spectacles, factures et taxes non recouvrées, pénalités de logements). Cette dette a malgré tout été entièrement réglée en 2016.

Malgré le passif local hérité et les coupes budgétaires nationales, **la gestion des finances communales est saine.**

BAISSE CONSIDÉRABLE DES DOTATIONS DE L'ÉTAT



NOTRE STRATÉGIE EN MATIÈRE DE FINANCES LOCALES

Après deux premières années de mandat consacrées à l'assainissement des finances de la Commune, le Maire et sa Municipalité développent une stratégie de long terme comme dans toute entreprise.

Quatre décisions de gestion ont été prises, sur la base d'une vision prospère et constante :

- **Le développement urbain de la ville afin d'accroître notre population qui génèrera de nouvelles recettes fiscales.**
- **La rigueur dans les dépenses de fonctionnement**, par une maîtrise des coûts.
- **Le maintien d'une forte capacité d'investissement.**
- **La maîtrise de l'endettement de la ville par des emprunts** avec des taux d'intérêt très bas n'impactant que très faiblement les charges de fonctionnement.

DOB ET BUDGET, QUELLES DIFFÉRENCES ?

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) renforce la démocratie participative en instaurant une discussion au sein de l'assemblée délibérante, sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Il est présenté chaque fin d'année, dans les 2 mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP).

Les Communes de 3 500 habitants et plus sont obligées de prévoir un DOB, conformément à la Loi du 6 février 1992 et au Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2312-1).

Le budget est un document fondamental de la vie de la Commune. Il est l'acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses, par année civile.

Le Maire est en charge de la préparation budgétaire qu'il soumet ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Par le vote de ce document, l'assemblée délibérante donne ainsi son autorisation à l'exécution du budget qui comporte deux sections : le « fonctionnement » et « l'investissement ».

Ces sections se découpent chacune en deux colonnes « recettes » et « dépenses », qui doivent être

DE NOUVELLES ACTIVITÉS AU BÉNÉFICE DE TOUS

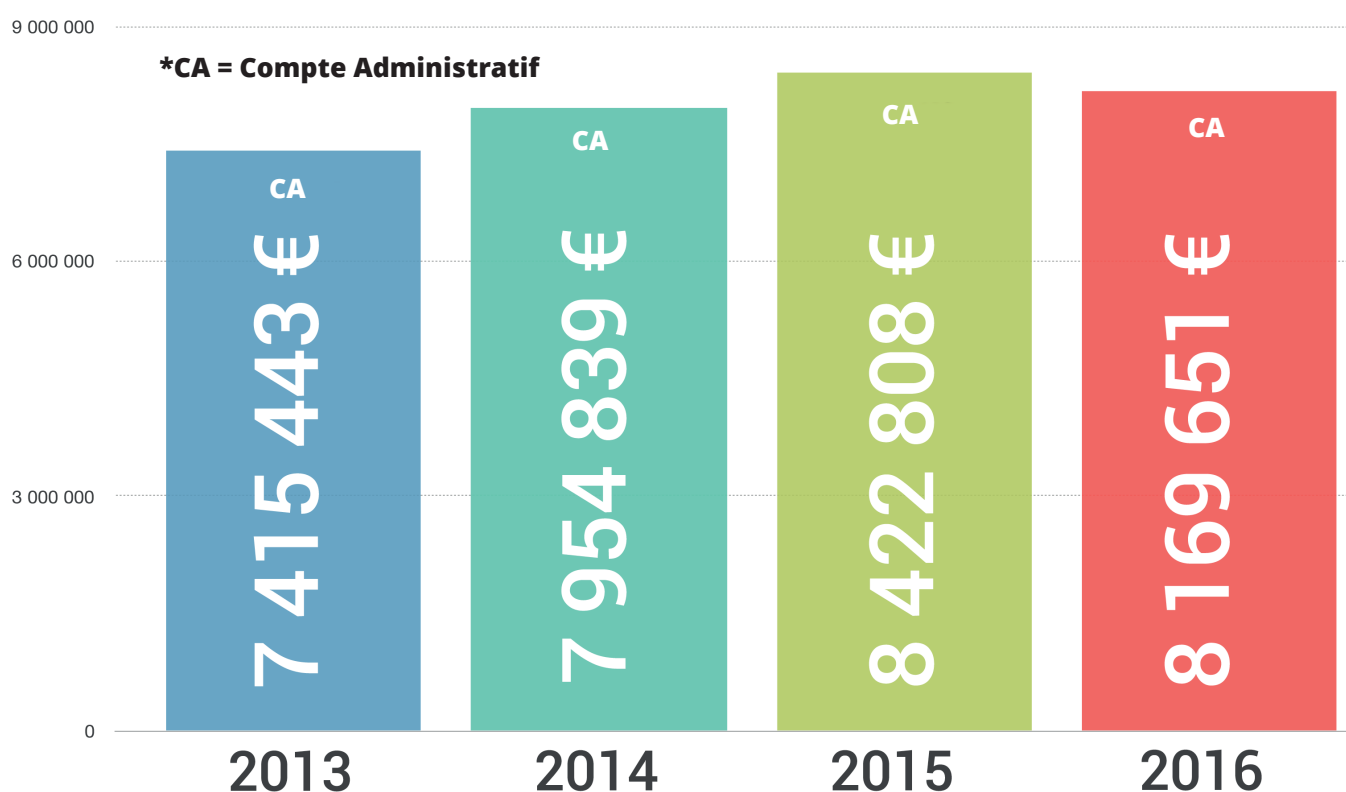
La réorganisation des services, le développement des activités de la collectivité, ainsi que les **prestations de service public nouvelles à destination de la population** (animations, festivités, Théâtre de l'Ardillon, sport, jeunesse, PM, etc...) ont généré des besoins et ont entraîné une évolution logique des dépenses de fonctionnement.

Ces dépenses comprennent notamment les frais liés au personnel, les charges de gestion et les dépenses liées aux services au public, les subventions versées aux associations, etc.

En 2016, **une économie de 300 000€** a été réalisée sur les dépenses de gestion de la collectivité.

Il est à noter que l'augmentation de 754 208 € sur les dépenses de fonctionnement entre 2013 et 2016 est principalement liée aux charges de fonctionnement du Théâtre de l'Ardillon et à la hausse des effectifs de la Police Municipale.

MAÎTRISE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DE 2013 À 2016



EXPLOITATION ET FONCTIONNEMENT DU THÉÂTRE DE L'ARDAILLON : DES DÉPENSES NOUVELLES HÉRITÉES AYANT IMPACTÉ LE BUDGET COMMUNAL DÈS 2015

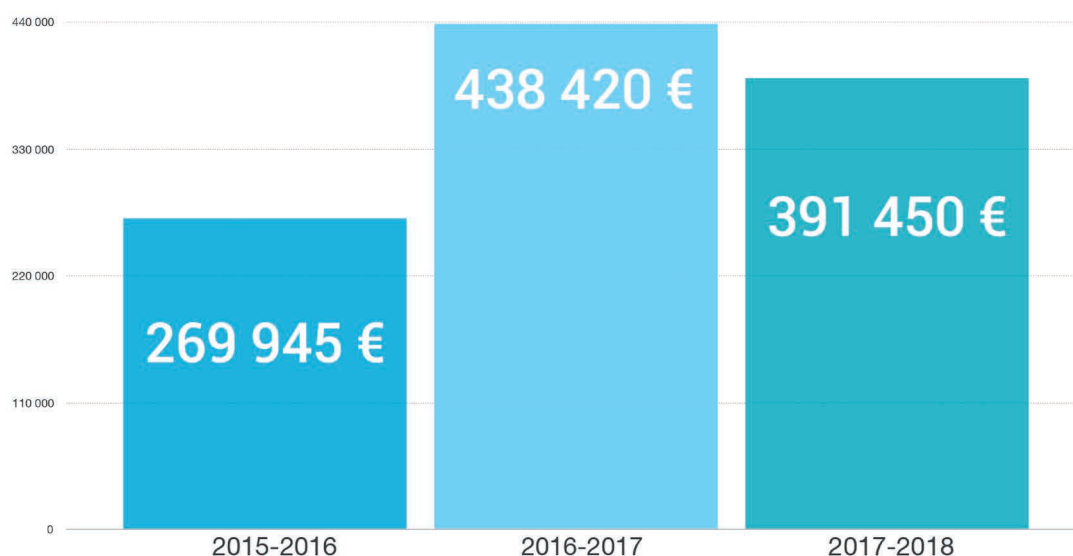
Le développement du Théâtre de l'Ardillon coûte, chaque année à la Commune, **près de 400 000€ de dépenses de fonctionnement** (charges de personnel incluses).

En 2017, un budget annexe a été créé pour ce théâtre. L'objectif est de pouvoir récupérer la TVA liée aux travaux réalisés sur ce bâtiment. Toutefois, il faudra des décennies pour que la Ville puisse encaisser la totalité des sommes qu'elle a payées, au titre de la TVA, pour les travaux de construction.

La mise en place de ce budget annexe a également permis de louer le théâtre à des professionnels du spectacle.

Ce budget annexe permettra ainsi de récupérer la TVA sur la vente des billets de spectacles, et de réparer ainsi l'erreur grossière de gestion commise par la précédente Municipalité.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT DU THÉÂTRE DE L'ARDAILLON



FOCUS SUR LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement se composent des **ressources diverses et de la fiscalité directe locale**.

Les ressources diverses sont issues du paiement par l'utilisateur de loyers, de droit de place des marchés, de vente de tickets de cantine, etc.

La fiscalité directe locale correspond aux différentes taxes perçues par la Commune (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties).

La seule fiscalité locale ne suffit pas à financer l'ensemble des coûts inhérents au fonctionnement de la ville. C'est la raison pour laquelle l'Etat verse chaque année une **dotations** globale de fonctionnement. Des **subventions** ou des **participations** sont également attribuées pour les projets menés (Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, Département de l'Hérault, Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée, Europe).

Afin de faire face à la baisse de ces dotations, la Municipalité a créé un **Observatoire Fiscal** fin 2014, visant à optimiser les recettes.



INVESTISSEMENT :

UN PROGRAMME AMBITIEUX ET STRUCTURANT POUR L'AVENIR, SANS NOUVELLE AUGMENTATION DES TAUX D'IMPÔTS LOCAUX

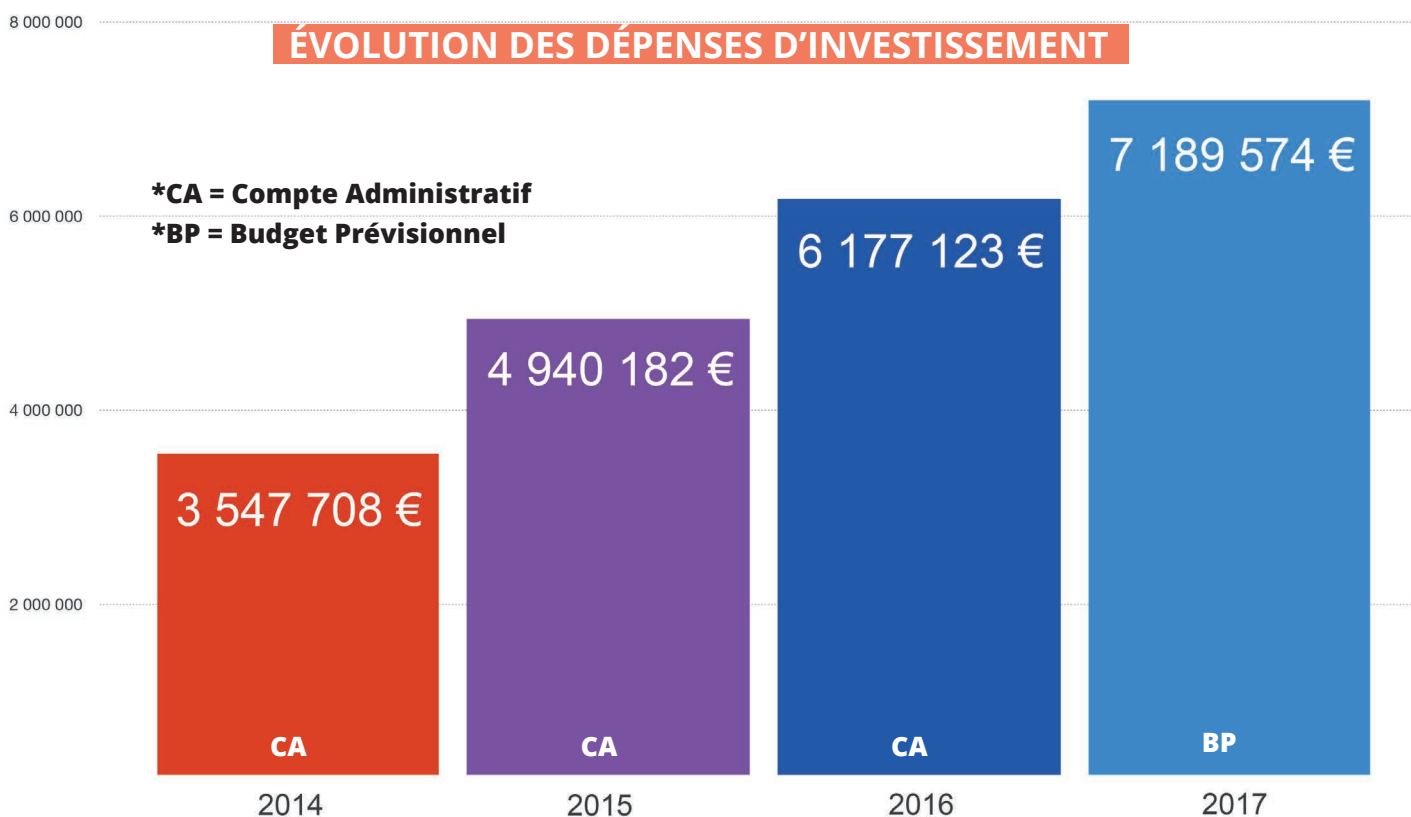
La **baisse des dépenses** de fonctionnement et l'**optimisation des recettes**, notamment par la recherche de **co-financements**, permettent d'assurer une **bonne capacité d'investissement** par la Ville.

Cette forte capacité dont dispose la Municipalité lui permet d'**engager les travaux essentiels** pour offrir aux Viassois des équipements structurants.

La ville priorise les principaux projets sur lesquels elle s'est engagée.

Lors des 2 premières années de mandat, de nombreuses études ont été menées pour analyser juridiquement la faisabilité des investissements dans le temps. A l'issue de ces études, un **Plan Pluriannuel d'Investissement** (PPI) a été élaboré pour que Vias se construise sereinement.

Conformément aux engagements pris, ces investissements s'étaleront sur plusieurs années, au regard des moyens financiers de la Collectivité.



BONNE GESTION DE LA DETTE

La réalisation de projets, comme l'Avenue de la Méditerranée ou la Halle Multisports, nécessite pour la Commune de **contracter des emprunts** pour les financer, **au même titre qu'un particulier pour l'acquisition d'une maison individuelle**.

L'endettement n'est pas forcément synonyme de mauvaise gestion.

Il permet en effet d'amortir sur plusieurs

générations, un équipement public destiné à l'usage des Viassois.

Ce qui compte, comme pour tout un chacun, c'est de **pouvoir rembourser ses crédits**.

Il est important de noter que la **faiblesse des taux d'intérêts actuels n'impacte que très faiblement les dépenses de fonctionnement**, et que ces investissements n'engendreront par la suite **aucune dépense nouvelle**.



OBSERVATOIRE FISCAL



Patricia BOTELLA
Adjointe déléguée à
l'Observatoire Fiscal

La Municipalité mène une politique plus juste en matière de fiscalité directe locale.

La création d'un service observatoire fiscal constituait la solution globale et pertinente. Il permet notamment :

- De s'inscrire dans un processus d'optimisation des recettes fiscales sans augmenter les taux d'imposition

- De rechercher les anomalies de taxation afin de rétablir l'équité fiscale des contribuables face à l'impôt.

Dès avril 2014, nous avons fait baisser puis maintenu les taux d'imposition de la taxe foncière et de la taxe d'habitation.

En 2015, cette baisse actait déjà les engagements de campagne de la Majorité Municipale.

DES RECETTES FISCALES EN AUGMENTATION

Le travail sur les bases d'imposition, réalisé par l'observatoire fiscal, et l'augmentation de la taxe de séjour, utilisée pour le développement touristique du territoire, permettent d'**accroître les recettes de la**

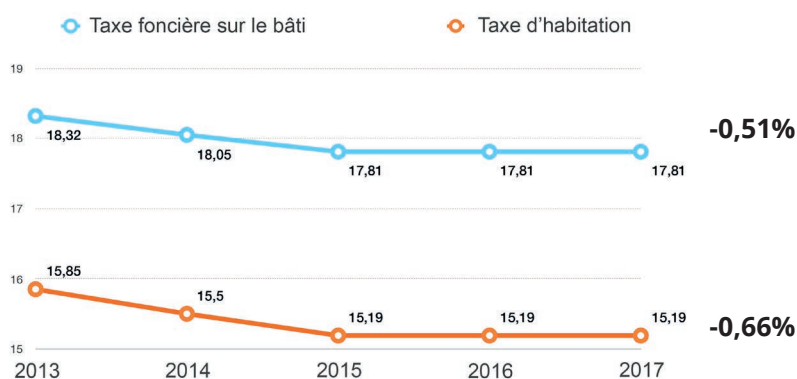
collectivité d'année en année, tout en **maintenant, voire en réduisant, les taux d'imposition** (taxes foncières et d'habitation).

Depuis sa création, fin 2014, l'action du service de l'Observatoire Fiscal a permis de générer

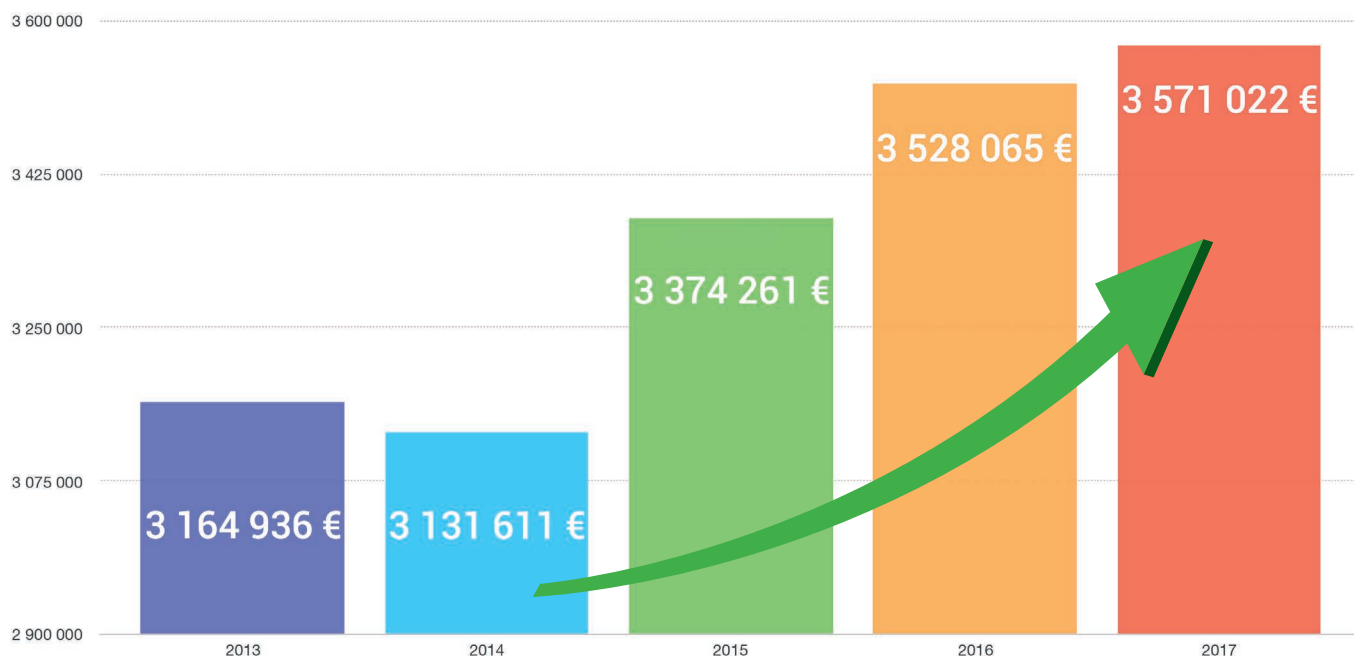
400 000 €

de recettes supplémentaires à la commune, en matière de taxe foncière et de taxe d'habitation.

**BAISSE EFFECTIVE ET
STABILISATION DES TAUX
D'IMPOSITION**



ÉVOLUTION DES RECETTES FISCALES DE 2013 À 2017



LES GRANDS MOMENTS QUI ONT MARQUÉ LA MOITIÉ DU MANDAT



UN MINISTRE DE PASSAGE À VIAS

3 novembre 2016 : Thierry Repentin – Délégué interministériel à la mixité sociale dans l'habitat auprès du 1er ministre – est venu sur le territoire de notre Commune dans le cadre de la signature d'un contrat de mixité sociale entre l'Etat et la Ville. Lors de la visite sur le terrain, le Ministre était ravi de constater les efforts entrepris par la Collectivité, en termes de réalisation de logements locatifs aidés (sociaux).



LE CONSEIL RÉGIONAL AUX CÔTÉS DE LA COMMUNE

12 juillet 2016 :

Didier Codorniou, Vice-Président de la Région Occitanie en charge de l'économie maritime du littoral et des aéroports, s'est rendu à Vias.

Dans le cadre du Plan Littoral 21, lancé le 1er juillet 2016, Jordan Dartier, Maire, a souhaité présenter les 4 projets majeurs de restructuration et de réaménagement du territoire qui permettront, à terme, de maintenir l'attractivité ainsi que le développement touristique et économique de la Commune (réaménagement de l'Avenue de la Méditerranée/création d'une infrastructure portuaire

/ réhabilitation de la Place du 11 Novembre et de ses abords / création d'un complexe sportif secteur du Jonquié).

Une présentation visuelle de ces projets ainsi qu'une visite du territoire Viassois étaient au programme de cette journée.

15 décembre 2017 :

Pose symbolique de la 1ère pierre de la Halle Multisports et dévoilement de la maquette réalisée par Roger Marzona, en présence de Danièle Azemar, Conseillère Régionale représentant Carole Delga, Présidente de la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée et de Gilles D'Etorre, Président de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée et maire d'Agde.



DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX SUR LE TERRAIN

Sébastien Frey et Marie-Christine Fabre de Roussac – Conseillers Départementaux – sont très attachés à notre territoire Communal. Ils effectuent régulièrement des visites à Vias, notamment dans le cadre de travaux en cours (financés par le Département), lors de festivités, d'évènements intergénérationnels, ou encore au cours de moments forts de l'année tels que les Vendanges.



VISITE D'UN DÉPUTÉ À VIAS MÉDITERRANÉE

16 novembre 2017 : Christophe Euzet – Député de la 7^{ème} circonscription de l'Hérault – a été reçu par le Maire, Jordan Dartier, afin de faire un point sur les dossiers structurants de la Commune. Ils se sont ensuite rendus à Vias Plage pour constater l'avancée des travaux de réaménagement de l'Avenue de la Méditerranée.



UNE MATINÉE AVEC LE PARQUET

19 décembre 2016 : Yvon Calvet – Procureur de la République de Béziers – s'est rendu à Vias afin de faire un point sur la politique sécuritaire menée par la Municipalité.



350 BOUGIES D'UN PATRIMOINE MONDIAL DE L'UNESCO

29 juillet 2016 : Spectacle pyrotechnique grandiose sur les berges du Canal du Midi. Festivité en hommage au génie de Pierre Paul Riquet. 2000 personnes présentes lors de cette soirée nocturne.



DEMI-FINALE DE L'ÉLECTION DE MISS LANGUEDOC ROUSSILLON

31 juillet 2016 : Incontestable réussite pour cet événement qui a réuni 1500 personnes.

FINALE DE L'ÉLECTION DE MISS LANGUEDOC ROUSSILLON

5 août 2017 : Plus de 3000 personnes ont assisté à l'élection d' Alizée Rieu Miss Languedoc-Roussillon 2017.

ELECTION DE MISS VIAS

Océane Garidot a été élue Miss Vias 2017 en Juin.



LES PROJETS À VENIR



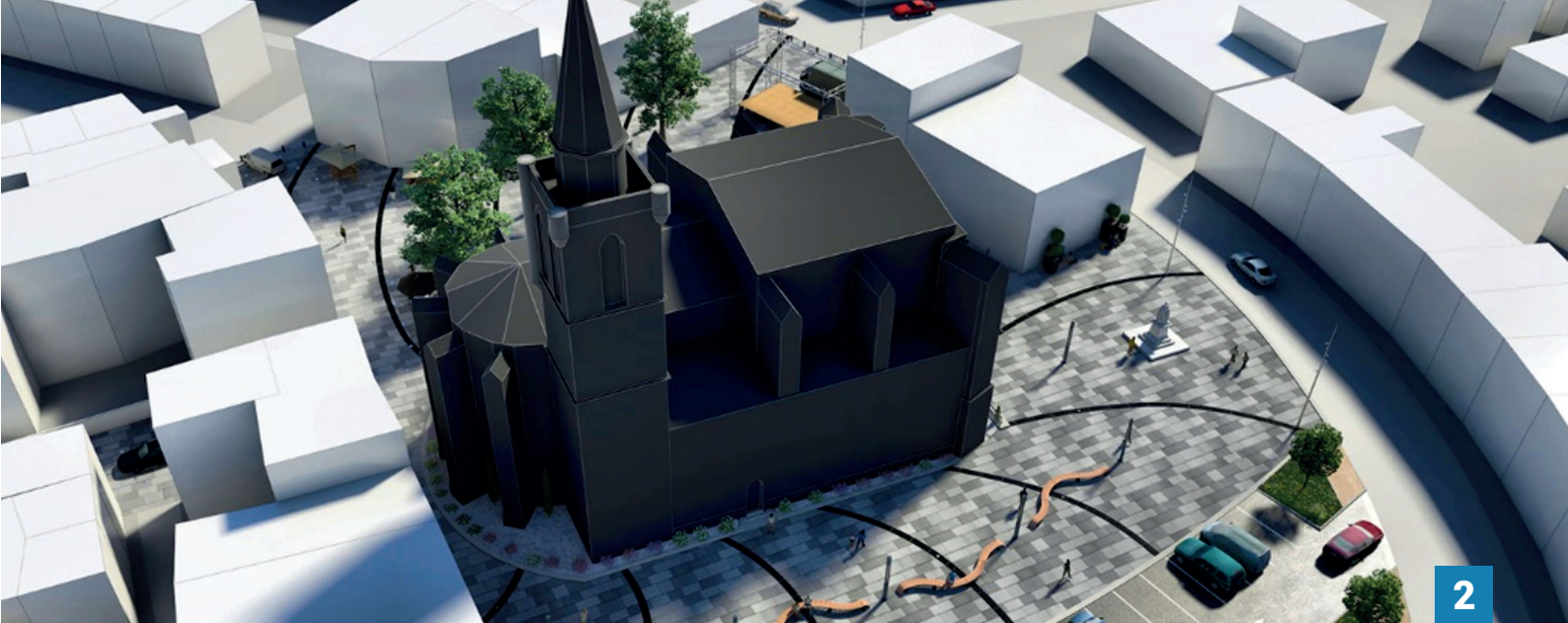
1

1 ZONE D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉE (ZAC) NORD, DITE « FONT LONGUE »

Parmi les engagements de la Municipalité, figurait le souhait d'aménager le Nord de Vias, dans le respect du Droit de la propriété privée. Dès le début du mandat, ce dossier structurant a été mené. Suite à l'adoption des schémas directeurs d'adduction d'eau potable et d'assainissement, à l'adhésion au SBL ainsi qu'à l'approbation du PLU, la création de la ZAC a pu être programmée. A ce jour, l'aménageur Angelotti a été désigné et le Traité de concession d'aménagement signé. Ce projet sortira de terre dans les prochains mois. A terme, la ZAC accueillera 350 nouveaux logements. Cette zone urbaine moderne sera le reflet du développement maîtrisé voulu par la Municipalité.

2 RÉAMÉNAGEMENT DU PARVIS DE L'ÉGLISE ET DE SES ABORDS

Le projet de réaménagement du Parvis de l'église et de ses abords a été déposé fin 2017. En 2016, le bureau du Conseil des Sages avait travaillé avec les Associations des Anciens Combattants afin de mener une réflexion sur l'éventuel déplacement du Monument aux Morts, dans le cadre de cette réhabilitation de la Place du 11 novembre. La Municipalité mène une politique de reprise foncière qui permettra de recréer des commerces et de faire revivre le cœur de ville. Dans ce projet, qui va embellir Vias, la priorité sera donnée à l'espace piétonnier très arboré autour de l'Eglise. Ce magnifique édifice sera également mis en valeur par la réhabilitation alentour.



2



3

3 CRÉATION D'UN COMPLEXE SPORTIF AUTOUR DU STADE GABY CASTELL

Outre la construction de la Halle Multisports, la création d'un complexe sportif autour du stade Gaby Castell permettra de centraliser l'ensemble des activités sportives de la Commune (pratiquées à l'extérieur) en un même lieu, et de proposer de plus amples manifestations. Cette infrastructure comprendra un deuxième stade, des tribunes, un club-house, quatre courts de tennis, une zone pour les archers, etc. Ce projet prévoit également l'aménagement d'un hélicoptère et la construction d'une structure pour accueillir les pompiers, afin de garantir une intervention plus rapide sur Vias Plage, principalement en période d'affluence estivale. Le permis d'aménager a été déposé fin 2017. Cet aménagement se fera en plusieurs étapes. La 1ère concernera le transfert des courts de tennis du centre-ville.



4

4 CRÉATION D'UN PORT MARITIME ET FLUVIAL

Une réflexion a été menée pour la création d'un port maritime et fluvial comprenant 150 à 200 places avec possibilité d'extension (port à sec et stationnement). La pré-étude de faisabilité est faite. L'émergence de ce port permettrait d'être l'interface entre le Canal du Midi et la mer Méditerranée. Suite à la loi NOTRe, le dossier a été repris par la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée qui travaille main dans la main avec la ville de Vias.



**MERCI AUX :
140 AGENTS MUNICIPAUX
5613 VIASSOIS**

Le Bilan Mi-Mandat est édité par la Mairie de Vias
Service Communication - 34450 Vias.
Directeur de Publication
Jordan Dartier, Maire de Vias.
Directrice déléguée
Marie-Christine Lefondeur.

Rédaction
Guillaume Azam.
Graphisme
Jonathan Fabre.

Photos
Service Communication

Conception : Service Communication.
Impression : JF Impression, 3500 ex.